

Dans l'Écriture, Dieu nous déclare que les vivants peuvent soulager les âmes des morts. A propos d'un sacrifice que Judas Machabée fit célébrer pour ses guerriers tués au combat, l'auteur inspiré du livre des Machabées nous dit : *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.* (Macch. XII, 46) Dans sa première épître aux Corinthiens, saint Paul apprend que les premiers chrétiens se soumettaient pour le soulagement des défunts, à certaines purifications. (I Cor. xv, 29). Ainsi, d'après la Bible, il est des âmes qui, après la mort, sont dans un état pénible, à cause de leurs péchés, mais dont les péchés seront remis et dont les peines prendront fin. Quelles sont ces âmes ? Ce ne peut être celles de l'enfer : il n'y a plus de rédemption pour les damnés. Ce ne peut être celles du ciel : le péché et la douleur en sont également bannis. Il faut donc bien qu'il y ait des âmes dans un lieu intermédiaire. Ce lieu, l'Église l'appelle le purgatoire. Qu'importe, dès lors, que le mot ne se lise pas dans l'Écriture puisque la chose s'y trouve ?

Notre-Seigneur ne l'a point nommé non plus ; mais deux fois au moins, il y fait une allusion manifeste.

« *Prenez garde*, disait-il un jour à la foule de ses auditeurs : *Si vous blasphémez contre le Fils de l'homme, votre blasphème pourra vous être remis. Mais, si vous blasphémez contre le Saint-Esprit, votre péché ne vous sera pardonné, ni en ce monde, ni dans l'autre.* » (Matth. XII, 32). Tout ce que nous avons à retenir ici de cette parole, c'est qu'il y a des péchés qui sont remis dans l'autre monde, par conséquent après la mort. Or, aucun péché n'est remis en enfer ; aucun non plus aussi n'est remis au ciel, il y a donc, dans l'autre monde, un lieu distinct du ciel et de l'enfer, lieu où les péchés peuvent être remis.

Je lis aussi, dans l'Évangile, cet autre avertissement du Sauveur : « *Réglez vos comptes, tandis que vous êtes dans le chemin de la vie. Autrement, votre adversaire vous livrera au juge ; celui-ci, à l'exécuteur ; et ce dernier vous jettera dans une prison dont vous ne sortirez qu'après avoir payé vos dettes jusqu'à la dernière obole.* » (Math. v, 26 ; Luc, XII, 59). Quelle est cette prison dont parle ici Jésus ? Ce n'est pas le ciel : on n'y entre pas avec des dettes. Ce n'est pas l'enfer : il n'y a que des insolubles. C'est donc un lieu mitoyen entre le ciel et l'enfer, où les âmes endettées achèvent de s'acquitter.